



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Séance du 14 Octobre 2015

**POLITIQUES PUBLIQUES DE MOBILITE ET ORGANISATION DU RESEAU DE
TRANSPORTS**

4 – POLITIQUE TARIFAIRE

**4.2 - Avenant N°2 à la convention N°2011-907 entre la Police Nationale, le SMTC et
Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport.**

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présente :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Le SMTC, soucieux du maintien de la sécurité dans les transports en commun de l'agglomération toulousaine autorise la délivrance d'un certain nombre de titres de transport aux services de la Police Nationale.

La convention N°2011-907 entre la Police Nationale, le SMTC et Tisséo-EPIC a déjà permis de mettre à disposition de la Police Nationale 195 titres de transport permettant aux unités opérationnelles de circuler sur le réseau urbain. Le projet d'avenant N°2 a pour objet d'octroyer 52 titres de transports supplémentaires à la Police Nationale afin de répondre à des besoins nouveaux portant ainsi à 247 le nombre total de titres de transport mis à disposition.

Le nombre annuel de déplacements autorisé avec l'ensemble des cartes délivrées est maintenu à 65 000.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les dispositions du présent projet d'avenant à la convention N°2011-907 entre la Police Nationale, le SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Nationale.

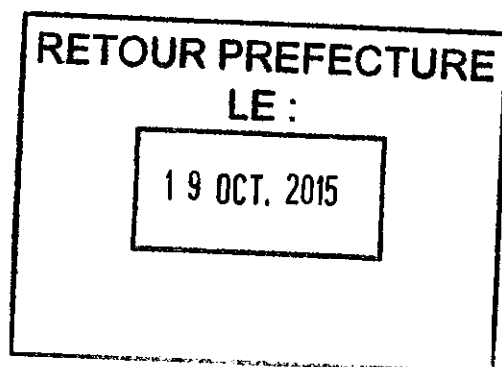
*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention N°2011-907 entre la Police Nationale, le SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Nationale.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION N° 2011-907 ENTRE LA POLICE NATIONALE,
TISSEO-SMTC ET TISSEO-EPIC POUR LA DELIVRANCE
DE TITRES DE TRANSPORT AUX SERVICES DE LA POLICE NATIONALE**

Entre les soussignés :

L'Administration de la Police Nationale représentée par Monsieur le Préfet, Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Haute-Garonne, représentée par son Directeur, Monsieur....., ci-après désignée par le vocable « la Police Nationale»,

D'une part,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, dont le siège se situe 7, esplanade Compans-Caffarelli – BP 11120 – 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par le Président de Tisséo-SMTC, Monsieur Jean-Michel LATTES dûment autorisé à signer le présent, en vertu d'une délibération du Conseil syndical en date du 17 décembre 2014, ci-après dénommé, « Tisséo-SMTC»,

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, représenté par son Président en exercice Monsieur Marc DEL BORRELLO ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes, dénommé ci-après « Tisséo-EPIC» sise 4, Impasse Paul Mesplé, 31081 TOULOUSE CEDEX 1.

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de délivrer des titres de transport supplémentaires permettant aux services de la Police Nationale d'utiliser le réseau urbain Tisséo, métro, tram et bus.

ARTICLE 2 : DELIVRANCE DES TITRES DE TRANSPORT

Tisséo-EPIC délivre 52 titres de transport non nominatifs supplémentaires à la Police Nationale. Le nombre total de titres de transport délivrés est donc porté à 247 sur la durée de la convention.

Parmi ces 52 cartes, deux cartes sans contact sont délivrées au Centre de Formation Continue des CRS de Toulouse. Les déplacements réalisés avec ces cartes ne sont pas comptabilisés dans le nombre total de déplacements annuels autorisés pour la Police Nationale.»

Les titres de transport seront délivrés par Tisséo-EPIC à la Police Nationale.

Les titres de transport seront valables jusqu'à l'échéance de la convention fixée au 31 décembre 2016. Le nombre annuel de déplacements autorisés avec l'ensemble des cartes délivrées est maintenu à 65 000.

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DEMEURENT INCHANGEES.

Fait à Toulouse, en quatre exemplaires originaux, le//

LA POLICE NATIONALE
Le Contrôleur Général
Directeur Départemental de la Sécurité
Publique de la Haute Garonne

TISSEO-SMTC
Le Président Jean-Michel LATTES

TISSEO-EPIC
Le Président Marc DEL BORRELLO